

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-56(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 25 novembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 14 novembre 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Candidature du SDIS 04 au projet FEDER ALCOTRA – RISK CAP

Le président expose :

Le SDIS 04 s'est vu attribué à trois reprises les projets pour lesquels il avait candidaté pour les fonds Interreg ALCOTRA « Alpes Latines Coopération TRAnsfrontalière » :

- Programmation 2007-2013 (PICRIT)
- Programmation 2014-2020 (PRODIGE)
- Programmation 2014-2020 (PITEM RISK)

« Interreg ALCOTRA » est un programme financé par l'Union Européenne, il a pour objectif de renforcer la cohésion entre les régions frontalières françaises et italiennes.

Le programme ALCOTRA est financé par les subventions FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) et apporte son soutien aux projets qui contribuent à la croissance économique et sociale des territoires transfrontaliers franco-italiens.

Le défi d'ALCOTRA est de répondre aux besoins communs des populations voisines, en donnant vie à des initiatives qui respectent :

- Les différences culturelles,
- Le patrimoine naturel,
- Et qui contribuent à l'enjeu de la transformation numérique.

Cette 6^{ème} programmation finance des initiatives en accord avec les 5 défis majeurs de l'Union Européenne :

1. Innovation et recherche
2. Environnement
3. Inclusion sociale
4. Approche territoriale
5. Dépasser les obstacles transfrontaliers.

Les projets de la nouvelle programmation 2021-2027 des fonds Interreg ALCOTRA sont financés à hauteur de 80 % par le biais de la région Auvergne Rhône Alpes, organisme autorité de gestion depuis 2014.

Ainsi, du 08 juillet au 15 décembre 2022, le premier appel à propositions pour ces fonds a été lancé, cette fois ci pour des projets simples. Les sommes allouées au projet pluri partenaire ne pourra excéder 2 000 000 € ou 3 000 000 € dans le cas où l'un des partenaires projette des travaux d'infrastructure sur son territoire. La durée du projet est prévue pour 36 mois à compter de la date d'attribution par l'autorité de gestion.

Un projet appelé « RISK CAP » est lancé et le SDIS 04 pourrait en être partenaire.

Cette candidature ferait suite aux travaux établis avec l'ensemble des partenaires Franco-Italiens dans le cadre des PITEM RISK COM, RISK FOR, RISK GEST et RISK ACT.

L'objectif du nouveau programme est de capitaliser les actions effectuées et de les orienter vers une communication grand public et opérationnelle sur les différents risques naturels et technologiques présents aussi bien sur le territoire des Alpes de Haute Provence que celles partagées par nos partenaires Italiens.

Pour réaliser ces actions, le SDIS 04 pourrait bénéficier d'une subvention de l'ordre de 330 000 €. La répartition exacte devra être réévaluée en fonction du nombre de partenaires et de délégataires finaux.

Le financement de ce projet serait provisoirement réparti comme suit :

INTERREG ALCOTRA	264 000,00 €	80%
AUTOFINANCEMENT	66 000,00 €	20%
COUT TOTAL PROJET	330 000,00 €	100%

La part d'autofinancement du SDIS correspondra à des dépenses antérieurement programmées.

Partenaires pressentis :

- En France : SDIS 04, Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- En Italie : Région Autonome de la Vallée d'Aoste (RAVA), Fondation Montagne Sure, Fondation CIMA, Région Ligurie

Il est demandé aux membres du Bureau :

- D'approuver la participation du SDIS 04 à l'élaboration de la candidature de ce projet simple,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré les membres du Bureau ont adopté à l'unanimité, ce rapport les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

